

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2023

Régulièrement convoqué le 27 mars 2023

Le 03 avril 2023 à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT (arrivée à la 1.01), Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR (arrivé à la 1.01), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL (arrivé à la 1.01), M. Nicolas DELOLY (arrivé à la 1.01), M. Corentin CATELLA, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Florence VINENT (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), Mme Demet YEDILI (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir M. François COUTOS-THEVENOT), M. Laurent MILAZZO (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET)

**Absent(e)s :** M. Jérôme BEAUTHÉAC

**Secrétaire de Séance :** Mme Emeline MEHUKAJ

## 700 - COTISATION ET ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)

Monsieur Chérif HÉROUM, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Créée en 1954, La Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS), association loi 1901, regroupe les centres de santé infirmiers, dentaires, médicaux et polyvalents de France.

Véritable soutien pour le développement des centres de santé, la FNCS est un appui précieux pour le suivi et l'assistance professionnelle d'un centre de santé dans sa gestion quotidienne.

Cette association permet de :

- promouvoir et représenter les centres de santé, auprès des partenaires institutionnels : Caisses d'Assurance Maladie, Ministère de la santé, Agences régionales de santé,
- accompagner les centres de santé et défendre leurs intérêts : ses membres experts sont des vigies à la bonne utilisation des textes législatifs.

La FNCS met également à la disposition de ses adhérents, une plateforme d'informations disponibles sur son site internet. Elle les informe de l'actualité et de l'évolution de la réglementation concernant les centres de santé.

Il est important que les agents et le gestionnaire du Centre Municipal de Santé de la ville de Montélimar puissent échanger, s'informer et se former sur de nombreuses thématiques. Les journées organisées par ce réseau sont également le lieu de rencontres avec différentes institutions et tutelles importantes dans le fonctionnement d'un centre de santé.

La cotisation annuelle pour un centre de santé est de 895 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion du Centre Municipal de Santé de Montélimar à la FNCS,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 04 avril 2023

Le Maire,  
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance  
Emeline MEHUKAJ

